

Trop de dérives autour de la démocratie directe!

..... CHRONIQUE



MARIE-HÉLÈNE MIAUTON
mh.miauton@bluewin.ch

La chancelière ou le chancelier est le huitième conseiller fédéral, a-t-on l'habitude de dire: figurant sur la photo officielle, participant aux séances du gouvernement, tout concourt à souligner son importance. Outre son rôle d'état-major général, la Chancellerie est «garante des droits politiques», particulièrement dans le cadre de la démocratie directe. Comment remplit-elle ce rôle? Dans l'ensemble bien, évidemment, ce qui n'empêche pas que certaines dérives frisent le carton rouge.

Parlons tout d'abord de l'intitulé des initiatives. La règle veut que le comité en soumette le texte et le titre à la Chancellerie qui en contrôle la légalité, explique le site officiel. Or il faut bien constater que les textes les plus fantaisistes sont acceptés, qui trompent sciemment les citoyens, surtout ceux qui ne prennent pas le temps d'approfondir le sujet. L'exemple le plus flagrant remonte à 2008 où une initiative visant la dépénalisation de l'achat, de la consommation et de la culture du cannabis osait l'intitulé suivant: «Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse». Le choix du mot «chanvre» plutôt que «cannabis» était déjà spécieux, mais invoquer impunément la protection de la jeunesse frisait le grotesque. Pourtant, cet intitulé a été accepté et soumis tel quel aux citoyens, dont plus d'un a sans doute voté oui, croyant limiter l'accès des jeunes à la drogue.

La question de la neutralité du titre est tout aussi importante, et aucun ne devrait inclure de jugement de valeur tel que «Stop à la TVA discriminatoire dans la restauration».

C'est aux citoyens de la trouver discriminatoire ou non. Si on leur annonce d'emblée qu'elle l'est, autant ne pas voter! En 2010, l'initiative «Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale» aurait pu s'intituler «Stop à la concurrence fiscale» pour satisfaire à une élémentaire objectivité. Idem avec «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires» où le qualificatif est de trop. Si la Chancellerie ne fait rien, au train où va le populisme politique, toutes les dérives seront possibles. Les sondeurs, eux, sont tenus de respecter dans leurs libellés ces règles élémentaires d'objectivité. Pourquoi l'immense sondage que représentent les votations en serait-il dispensé?

A cela s'ajoute le fait récent que le nom même d'une loi soumise au référendum a été publiquement détourné par les référendaires. Ainsi, les affiches s'opposant à la loi sur la chasse qui vient d'être refusée in extremis assénaient «Non, à la loi d'abattage». Bien sûr, les deux parties ont le droit de développer leurs arguments et de les exprimer de la façon qui leur semble bonne, même si elle est excessive, mais pas de changer le nom même de la loi sur laquelle le peuple se prononce, ce qui l'induit délibérément en erreur. Cela spécifiquement devrait être interdit.

Encore autre chose. Toujours au sujet de la loi sur la chasse, le Conseil fédéral a mis en consultation l'ordonnance (OChP) découlant de la loi avant que le référendum ne soit soumis aux citoyens et que le résultat du scrutin ne soit connu. Cette procédure hâtive ne devrait pas être autorisée, à moins de l'adopter systématiquement en décidant que le peuple ne se prononcera désormais que sur des lois accompagnées de leur ordonnance d'application. Le gouvernement argue qu'il s'agissait de clarifier la mise en œuvre de la loi. Fort bien, mais alors pourquoi le faire dans ce cas précis seulement et pas dans de nombreux autres? Accessoirement, il est fort probable que la loi aurait été acceptée sans cette malencontreuse impatience, ce qui prouve que l'enfer est pavé de bonnes intentions, ou que le but était bien celui-là... Voilà où nous mène l'excès de zèle du Conseil fédéral!

Sur tous ces sujets, plus importants qu'il n'y paraît, car il en va de la confiance des citoyens, la Chancellerie a un rôle essentiel à jouer pour épurer, normaliser, amender le déroulement de la démocratie directe. Espérons qu'elle saura s'y employer! ■